

VERS UNE REPRISE PROGRESSIVE DES CÉLÉBRATIONS

Innenheim, le 23 mai 2020

Chères paroissiennes, chers paroissiens,

La période de déconfinement précise diverses dispositions relatives à la reprise des cultes publics. Cette reprise était annoncée après le 2 juin. Un recours au Conseil d'État a anticipé cette date, puisque le gouvernement a dû lever l'interdiction « générale et absolue » de réunion dans les lieux de culte. Un décret paru le 23 mai confirme la reprise des cérémonies religieuses.

Afin d'organiser la **reprise progressive des célébrations sur la Communauté**, l'équipe OCP (Orientations pour la Communauté de paroisses), qui est composée de deux membres de chaque paroisse, s'est réunie par visioconférence le mercredi 20 mai. Trois points ont fait l'objet d'échanges et de positions partagées.

1. Cette **reprise des célébrations doit se faire sans empressement ni précipitation**. Il convient de prendre le temps de vivre cette reprise en réfléchissant sur les meilleures conditions propres à chaque paroisse et à la communauté de paroisses pour proposer des célébrations dans les églises.
2. Ces **célébrations se dérouleront dans le respect très strict des obligations sanitaires** précisées par les autorités gouvernementales et diocésaines pour les rassemblements : distanciation physique, ports du masque, désinfection, placement et déplacements dans les églises, etc.
3. La **célébration de la Pentecôte pour la Communauté de paroisses** est souhaitée. Les conditions précises de son organisation et sa réalisation seront discutées avec les Conseils de Fabrique et l'OCP. Il conviendra de prendre en compte les dispositions et directives de l'archevêché annoncées pour début de semaine. Des informations précises pour la messe de Pentecôte seront donc publiées courant de cette semaine par mail, par des affiches sur les portes des églises, sur le site de la communauté de paroisses.

Une réunion de l'OCP est prévue mercredi prochain, le 27 mai 2020, toujours par visioconférence. Nous pourrons ainsi ajuster au mieux les nouvelles consignes sanitaires relatives aux rassemblements dans les lieux de culte (Décret du 23 mai) et nos demandes de célébrations sur notre communauté de paroisses. Nous savons d'ores et déjà que l'accueil d'une célébration nécessite une équipe de personnes qui désinfecte l'église, une autre qui organise l'accueil matériel, une autre encore qui accueille et oriente le jour-même. Ces disponibilités d'équipes et ces charges financières de produits et de matériel de désinfection seront à partager entre les diverses paroisses de la Communauté.

La période que nous vivons est inédite ; il nous faut trouver les solutions les meilleures pour répondre aux demandes légitimes et partagées de nous retrouver pour célébrer le dimanche.

Ces solutions devront également être au service de la vie et de la santé de chacun d'entre nous : le respect strict des consignes y contribue.

Les membres de l'OCP,
La coopératrice en pastorale,
Le prêtre-coopérateur,
Le curé.